



## Travaux plomberie chauffage à effectué chez le voisin

-----  
Par marauder54

Bonjour à tous,

Je souhaite acheter un logement au 1er étage dans une copropriété de 3 appartements.

Pour faire des travaux de plomberie et de chauffage, les entreprises doivent avoir accès au sous-sol car l'ensemble des évacuations des toilettes, de la SDB et de cuisine ainsi que les tuyauteries de chauffage passent au plafond de ce sous-sol.

Ce sous-sol sert de garage et d'entrée privative des 2 autres copropriétaires, je dispose d'une entrée privative personnelle.

Le vendeur qui souhaite me vendre cet appartement sort d'une procédure judiciaire gagnée contre un des copropriétaires qui n'est autre que sa belle-sœur. Le tribunal a donné raison au vendeur pour que soit mis en place des compteurs eau et gaz individuels et que les travaux soient effectués, les entreprises ont donc pu accéder au sous-sol pour passer les arrivées d'eau et de gaz. Belle ambiance?

L'agent immobilier m'informe que ce voisin récalcitrant a déjà fait capoter la précédente vente de l'appartement que je souhaite acheter.

Ma question est la suivante : Ce voisin peut-il m'interdire d'avoir accès à ce sous-sol collectif pour que je puisse faire intervenir un plombier et un chauffagiste et ainsi raccorder les évacuations WC, cuisine, SDB de mon logement ainsi que l'installation d'un nouveau chauffage ?

Merci de vos réponses